



LA CHÂTAIGNERAIE

SAMEDI 7 & DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

CONCOURS DE PEINTURE

« Les Félix » en direct

Dans le cadre des **Journées Culturelles d'Automne 2023**, la ville de La Châtaigneraie en partenariat avec l'Association « **Les Amis de Félix Lionnet** » organise un **concours de peinture du samedi 7 octobre au dimanche 8 octobre** en direct dans le parc de la Mairie de La Châtaigneraie et sur la promenade Félix Lionnet.

Le concours aura pour thème « **LA LUMIÈRE** ».

INSCRIPTION

Pour participer au concours, le formulaire d'inscription, ci-dessous, devra être complété par les candidats et retourné à la Mairie avant le 30 septembre 2023, accompagné du règlement (chèque à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet »). Les candidats se présenteront le samedi 7 octobre à 8h à la Salle Félix Lionnet. Possibilité de s'inscrire le jour même (cf article 6).

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 8 octobre à 18h.

PRIX ATTRIBUÉS

Peintres professionnels : Valeur 500 €

Peintres amateurs : Valeur 250 €

Enfants moins de 16 ans : Valeur 100 € (sous forme de bon d'achat dans un magasin spécialisé)

Prix coup de cœur (tout peintre sauf enfant) : Valeur 150 €

RENSEIGNEMENTS (Mairie)

02 51 69 60 41

COUPON DE PARTICIPATION

Nom Prénom

Code Postal Ville

Téléphone Courriel@.....

J'accepte d'être recontacté par mail pour de futures éditions

Je participe au concours « Les Félix » de La Châtaigneraie

Peintres Professionnels

Peintres Amateurs

Enfants moins de 16 ans

MINEURS

Pour les enfants de moins de 18 ans, l'autorisation parentale de participation et de publication est obligatoire

Je soussigné(e) (père/mère) de l'enfant

.....(nom/prénom)

Autorise la participation de mon enfant au concours de peinture

Signature :

Nous autorisons la publication des photos de notre enfant

Sur la page Facebook de la commune et Compte Instagram de la commune

Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)

Sur le site internet de la commune

Signature

OBLIGATOIRE des 2 parents

OU **Nous n'autorisons pas la publication des photos de notre enfant**

ADULTES

À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

Des photos seront prises lors du concours de peinture et publiées sur les outils de communication de la commune (site internet de la commune de La Châtaigneraie, Au Fil de l'Info, page Facebook de la commune, compte Instagram de la commune).

J'autorise la publication des photos dans lesquelles j'apparais

Sur la page Facebook de la commune et compte Instagram de la commune

Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)

Sur le site internet de la commune

OU **je n'autorise pas la publication des photos dans lesquelles j'apparais**

Date : Signature :

Coupon à envoyer par courrier avec le règlement à l'adresse suivante : MAIRIE DE La Châtaigneraie - Concours « Les Félix »
38 rue de La République - 85120 LA CHÂTAIGNERAIE

Règlement du concours de peinture

« Les Félix » de La Châtaigneraie

7 et 8 octobre 2023

Article 1 - Le Concours « Les Félix » de La Châtaigneraie est un concours de peinture ouvert à tous les peintres professionnels, amateurs et enfants de moins de 16 ans.

Article 2 - Le concours se déroulera les 7 et 8 octobre 2023 dans le parc de la Mairie de La Châtaigneraie et la promenade Félix Lionnet. Le public pourra assister au concours.

Article 3 - Toutes les disciplines et techniques d'expression sont admises.

Article 4 - Pour 2023, le thème imposé est : **La lumière.**

Article 5 – Il n'est pas tenu de reproduire la vision exacte de son emplacement. De ce fait, vous pouvez faire jouer votre imagination.

Article 6 - Les supports sont libres. Le format ne doit pas dépasser une surface maximale de 1 m².

Article 7 - Montant de l'inscription : 10 € si inscription avant le 6 octobre 2023 - 15 € le jour même

Moins de 16 ans au 31 décembre 2023 : **GRATUIT.**

En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet ».

Article 8 - Les participants se présentent à la salle Félix Lionnet le samedi 7 octobre 8h, pour faire estampiller un ou deux supports vierges.

Article 9 - Le concours se déroule dans le parc de la Mairie et la promenade Félix Lionnet le samedi 7 octobre de 9h à 17h et le dimanche 8 octobre de 9h à 16h. Les artistes concourant laisseront leurs œuvres salle Félix Lionnet le samedi et les récupéreront le dimanche matin.

Article 10 - Une seule œuvre estampillée par participant et non encadrée est admise à concourir. Elle sera exposée le dimanche salle Félix Lionnet de 16h à 17h30.

Article 11 - La remise des prix a lieu le dimanche à 18h. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 12 – L'œuvre primée dans la catégorie Peintre Professionnel est acquise à la ville de La Châtaigneraie.

Article 13 - Les auteurs des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit de la ville de La Châtaigneraie.

Article 14 - Les œuvres participant au concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.

Article 15 - Le jury est composé de 7 membres : 1 membre représentant «Les Amis de Félix Lionnet», 1 membre représentant la Mairie, 5 artistes à désigner. La composition du jury avec le nom du président sera affichée salle Félix Lionnet avant le début du concours.

Article 16 - **Les prix sont les suivants :**

Peintres professionnels (artistes possédant un **numéro de Siret**) : Un Félix + un prix valeur **500 €**

Peintres amateurs : Un Félix + un prix valeur **250 €**

Enfants moins de 16 ans : Un bon d'achat d'une valeur de **100 €**

Prix coup de coeur (attribué à tout peintre sauf enfant) : Un Félix + un prix valeur **150 €**

Article 17 - Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix.

Article 18 - Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du concours, et peut, s'il le désire, contracter une assurance.

Article 19 - Les clichés photographiques et images vidéo prises à l'occasion du Concours de peinture des « Félix » en vue de sa promotion sont réputés libres de droit.

Article 20 - La ville de La Châtaigneraie se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix. Elle peut également annuler le concours à tout moment quel que soit le motif, dans ce cas les artistes engagés seront remboursés.

Article 21 - L'inscription au concours implique l'acceptation du règlement.

***Traitement des données personnelles** : Les données à caractère personnel collectées (nom, prénom, adresse, mail, téléphone) seront utilisées et conservées par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'organisation du concours de peinture 2023. Les photos prises lors de ces 2 journées seront utilisées sur les supports de communication de la commune (cités précédemment) et seront conservées dans les archives communales. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie@la-chataigneraie.fr ou 02 51 69 60 41. Le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 Rue Kepler, 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 53 33 01 40 – dpo@ecollectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 07 – 01 53 73 22 22).*

Organisé par

